



+ 50 km/h est-ce que je dois signer ma suspension

Par **Mika31**, le **25/12/2012 à 22:40**

Bonjour,rrnrnCe dimanche matin, à 5 h 30, ma compagnie me donne une course pour que le client aille à l'aéroport mais l'adresse est fausse et me rappelle. Je me rends vite à son domicile pour qu'il ne rate pas son avion. Malheureusement, je me fais prendre à 114 km/h au lieu de 50. Montrant la preuve à l'agent, j'ai même appelé le client devant lui, il ne veut rien entendre : retrait du permis immédiat sur le champ.rrnrnLe lendemain même il m'appelle pour me dire que le préfet me suspend 4 mois et que je dois venir impérativement signer les papiers et que, même si je ne peux pas, qu'il viendra me les amener.rrnrnMa question : est-ce que je dois y aller ? Je vais faire appel à Maître Éric **XXXXXXX**, expert de la récupération de permis, mais avec ses périodes de fêtes, il n'est libre que la semaine prochaine, en espérant qu'il me trouve une faille.rrnrnMerci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **26/12/2012 à 11:15**

Bonjour,rrnrnC'est à Me E de C... d'étudier votre dossier et de vous conseiller puisque vous le payer (très cher) pour ça..